

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 46

Artikel: Le chant dans nos églises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

Le chant dans nos églises.

Lausanne, le 15 novembre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la notice biographique sur Luther, que vous avez publiée samedi dernier, vous faites remarquer que le grand réformateur a puissamment contribué au développement du chant sacré. A ce propos, vous me permettrez peut-être quelques considérations historiques sur cette matière. Si l'on remonte aux premiers temps du christianisme, on constate que dès lors le chant fut envisagé comme un puissant moyen de piété. L'hymne que chanta Jésus avec ses disciples, avant de se rendre pour la dernière fois sur le Mont des Oliviers, est un témoignage irréfutable de l'usage constant qu'il fit du chant dans son enseignement. Ses disciples l'exerçaient entre eux, s'efforçant de faire sentir aux premiers chrétiens, l'importance qu'ils attachaient à sa culture. St-Paul dit, aux Ephésiens : *Vous entretenez par des psaumes, des cantiques et des hymnes spirituels, etc.*

Tous les docteurs de la religion qui ont illustré les premiers siècles de l'Eglise chrétienne se sont fait remarquer par leur grand amour pour le chant. Au IV^e siècle, Ambroise, évêque de Milan, apporta un perfectionnement au chant d'église, en y introduisant des hymnes et autres chants destinés à être exécutés par toute l'assemblée des fidèles, et qui produisaient souvent un effet si touchant sur les assistants, que la plupart en versaient des larmes. Les historiens du temps reconnaissent que le chant d'Ambroise se distinguait par la douceur et l'aménité dans l'expression, ainsi que par la rythmique et la mélodie que cet évêque avait probablement copiées sur le culte de l'Eglise orientale, plus heureusement placée pour profiter, dès son origine, des progrès faits par les Grecs dans l'art musical.

Malgré ces avantages, le chant d'Ambroise dut céder le pas au chant Grégorien qui, dans le VI^e siècle, se répandit dans toute l'Eglise occidentale. — On a lieu de s'étonner que ce dernier dont l'extrême simplicité, qui n'admet ni rythme, ni prosodie, et dont les tons se suivent dans une parfaite égalité, ait prévalu. La chose s'explique cependant si l'on considère qu'Ambroise n'était qu'un simple évêque, tandis que Grégoire était non-seulement pape, mais aussi musicien et par conséquent jaloux de son métier.

Malgré tous les efforts pour introduire et conser-

ver un chant uniforme dans les Eglises chrétiennes, la sainte harmonie fut néanmoins troublée quelquefois par les dissonances les plus étranges, telles que la fête des fous et celle des ânes. Cette dernière fut célébrée le 14 janvier, en commémoration de la fuite des Israélites du pays d'Egypte. La plus jolie jeune fille de la paroisse entrait, assise sur un âne, dans l'église, et se tenait devant l'autel pendant que le prêtre disait la messe, et au lieu de dire à la fin, comme de coutume : *it missa est concio*, il se mettait à crier trois fois : *ihā ! ihā ! ihā !* (ter hinhanabat) et le troupeau des fidèles le répétait en choeur autant de fois.

Les réformateurs du XVI^e siècle furent peu satisfaits du chant grégorien, car, en Allemagne et en Suisse, on lui substitua un chant nouveau. Les psaumes de David furent traduits dans la langue du peuple, qui put, à l'instar des premiers chrétiens, chanter en choeur les louanges de Dieu. Par l'introduction d'un chant en quatre parties exécuté par la foule des fidèles, le service divin prit un caractère plus solennel. Néanmoins, l'éducation musicale manquait généralement. La culture du chant fut exclusivement abandonnée aux régents, qui, n'étant le plus souvent que de pauvres savetiers, des tailleur ou de simples gens de métiers, n'eurent ni le temps, ni la capacité de développer le goût de la musique chez leurs élèves. C'est ainsi que le chant d'église languit pendant trois siècles.

Vint ensuite l'époque où l'on sentit le besoin de réorganiser les établissements d'instruction publique et de répandre davantage l'instruction dans nos classes populaires. Le développement du chant devait nécessairement profiter de ce mouvement intellectuel. Aussi le vit-on progresser graduellement jusqu'à l'élaboration du nouveau psautier, aujourd'hui généralement adopté par les cantons romands.

Un nouvel élément de progrès fut l'institution des sociétés de chant sacré, qui méritent d'être encouragées et sur lesquelles il y aurait sans doute beaucoup de choses intéressantes à dire. Peut-être, votre collaborateur, M. Dénéréaz, très compétent en ces matières, daignera-t-il en entretenir un jour vos lecteurs.

Un abonné.

Vevey, 5 novembre 1883.

Aimable *Conteur*,

Il y a quelque temps — à l'occasion du verbe *aimer*, — vous racontiez, dans votre n° 40, qu'un jeune can-